



BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2025

« Transition humanitaire : obstacles et perspectives de l'action locale dix ans après le Sommet mondial humanitaire »



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** suivants.

2 thématiques institutionnelles prioritaires

Lien social & engagement

Le lien social est au cœur des missions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment au travers du principe de volontariat. La Fondation ne l'aborde pas comme un objet de recherche spécifique, mais l'appréhende dans une approche transversale pour l'ensemble de ses travaux. Les chercheurs exploitent cette notion dans leur analyse des facteurs de rupture, d'exclusion ou d'isolement, ainsi que dans leur observation des leviers de cohésion et les mécanismes de solidarité.

Action humanitaire internationale

L'action humanitaire moderne dans sa forme laïque et universelle initiée il y a 160 ans par Henry Dunant a connu de nombreuses crises et ruptures, en réaction à différents conflits armés, aux grandes catastrophes, qui ont transformé les façons d'agir et de protéger les populations. Toutefois, au-delà des grands bouleversements géopolitiques avec lesquels elle s'est façonnée et de sa montée en puissance depuis la fin de la guerre froide, le secteur humanitaire fait face à des transformations plus profondes, qui tendent à remettre en cause ses fondements, bouleversent son architecture et interrogent ses pratiques. Partant de ce constat, la Fondation soutient la recherche sur les transformations du système de l'aide internationale.

3 thématiques opérationnelles

Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles dans les actions relatives à l'accès aux soins, à la prévention et aux systèmes de santé. Identifier les barrières et inégalités d'accès aux soins, améliorer la réponse aux urgences sanitaires. Analyser les perceptions et représentations des personnes aidantes comme accompagnées et les spécificités de chaque situation.

Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire. Accompagner le renouvellement des pratiques autour de cet enjeu devenu mondial. Face à des parcours et situations d'exil plus complexes, mieux comprendre et documenter ces expériences, et les réponses qui y sont apportées. Mieux comprendre les trajectoires de (sur)vie des exilés, afin de mieux agir à leurs côtés.

Risques & catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, leur capacité de résilience, leur perception des risques ainsi que les nouvelles réponses humanitaires expérimentées sur les terrains les plus touchés. Conscients du fait que les catastrophes sont avant tout des phénomènes sociaux, apporter de nouveaux éclairages et des réflexions sur les politiques publiques, repenser les modalités d'action, et la réponse apportée aux populations touchées.

La Fondation a identifié **quatre territoires prioritaires** : la France hexagonale, les territoires ultramarins et territoires étrangers de proximité dans les 3 Océans, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Ces territoires prioritaires ne sont toutefois pas exclusifs. Le soutien de la Fondation peut s'étendre à toute zone géographique, si les projets de recherche réunissent, entre autres, les conditions de sécurité et de faisabilité exigées.



Notre raison d'être

La Fondation Croix-Rouge française, reconnue d'utilité publique, se consacre à la recherche dans les domaines de l'action humanitaire et de la solidarité. En s'associant au secteur académique, à la société civile et aux populations concernées, elle produit des savoirs pour contribuer à la transformation des pratiques et à l'apprentissage des acteurs, en France et dans le monde.

Nos valeurs

La Fondation soutient une approche en sciences humaines et sociales inclusive, ouverte et collaborative, centrée sur les besoins des personnes et des territoires. Ancrée dans les valeurs et principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation soutient la recherche fondamentale et la recherche-action, afin de renforcer les liens recherche-action-société pour une humanité partagée.

Appel « Transition humanitaire : obstacles et perspectives de l'action locale dix ans après le Sommet mondial humanitaire »

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2014 le programme « Transition humanitaire ». Il encourage la production de nouvelles connaissances, mobilise la diversité des littératures, organise le débat entre chercheurs et acteurs, diffuse les résultats aux publics concernés avec un seul but : apporter des éclairages scientifiques ancrés dans un dialogue multidisciplinaire avec les organisations humanitaires sur les transformations du secteur humanitaire et ainsi contribuer à mieux adapter et anticiper l'action.

C'est dans le cadre de ce programme que la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche postdoctorale et individuelle de 15 mois**.

Thématique et zone géographique de recherche

Des besoins humanitaires inédits et des crises de nature différente

Ces dix dernières années, les crises humanitaires ont connu une évolution significative due notamment à l'évolution du contexte géopolitique mondial, la pression démographique, la croissance non contrôlée des zones périurbaines¹, des crises et conflits armés prolongés, des pandémies et crises sanitaires inédites², un sous-développement chronique, ou encore des catastrophes naturelles plus

¹ MATTEUDI Emmanuel, « L'humanitaire au cœur des enjeux de la ville de demain », In « La bombe urbaine. Quel impact pour les humanitaires ? », *Alternatives humanitaires*, N° 10, Mars 2019.

² TROIT Virginie, « Entre local et global, les organisations humanitaires face aux crises sanitaires mondiales », *L'Économie politique*, N°87, pages 80 à 90, 2020/3.

fréquentes³ et destructrices⁴, notamment en raison du dérèglement climatique⁵. Le nombre de conflits armés a par ailleurs plus que doublé au cours de la dernière décennie et continue d'augmenter, tout comme le nombre de personnes ayant subi des déplacements forcés.⁶ Dans ces contextes, l'application et le respect du DIH posent de nombreux défis du fait de l'évolution des conflits contemporains où les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes et la qualification des conflits se complique⁷. Enfin, le changement climatique multiplie les risques de crise et aggrave la vulnérabilité des personnes qui ont déjà besoin d'une aide humanitaire. En 2021, la moitié des personnes dans le besoin d'une aide humanitaire vivaient dans des pays très vulnérables aux effets du changement climatique, et 39 % vivaient dans des pays confrontés à la fois à des conflits de haute intensité, à des niveaux élevés de fragilité socio-économique et à des niveaux élevés de vulnérabilité aux effets du changement climatique⁸.

En conséquence, le champ de l'action humanitaire internationale doit faire face aujourd'hui à des besoins d'une ampleur inégalée. Ceux-ci sont désormais chiffrés à plus de 50 milliards de USD, et un total de 339 millions de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire⁹. Selon ALNAP, entre 2018 et 2021, ce chiffre a augmenté de 87 %, notamment en raison de la pandémie de COVID-19, qui a fait basculer environ 97 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en 2021¹⁰. Malgré un niveau de ressources financières et humaines historiquement haut¹¹, le secteur humanitaire ne parvient pas à couvrir l'ensemble de ces besoins, et l'écart entre les demandes de fonds et les financements disponibles ne cesse de s'accroître¹². Au-delà de ces problématiques financières, on constate également que la capacité des populations à accéder à l'aide humanitaire dans les situations de conflit armé se

³ Nous assistons depuis plusieurs décennies à une augmentation importante du nombre de catastrophes. En effet, le nombre annuel moyen de catastrophes dites « naturelles » mesuré entre 1997 et 2017 est deux fois plus important qu'entre 1978 et 1997, selon le Centre for Research on the Epidemiology of Disasters, « Economic Losses, Poverty & Disasters, 1998-2017 », 2018.

⁴ FICR, « Rapport 2020 sur les catastrophes dans le monde », 2021. https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-10/2020_WorldDisasters_Full_FR.pdf

⁵ BUFFET Christophe, « Les humanitaires au défi du changement climatique », « Changement climatique. Comprendre, anticiper, s'adapter », *Alternatives humanitaires*, N° 11, Juillet 2019.

⁶ Selon ALNAP, il atteint 89,3 millions de personnes en 2021. Voy. ALNAP, « The State of the Humanitarian System », *ALNAP study*, 358 p., 2022.

⁷ JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, « La guerre, le droit et la justice », in L. Gautier (dir.), *Mondes en guerre. Tome IV. Guerre sans frontières. 1945-2020*, Passés/Composés, p. 453-515, 2021.

⁸ Development initiatives, *The Global Humanitarian Assistance Report 2022*, 129 p, 2022. <https://devinit.org/resources/global-humanitarian-assistance-report-2022/>

⁹ OCHA, *Global Humanitarian Overview 2023*, 2023

¹⁰ OBRECHT Alice, SWITHERN Sophia et DOHERTY Jennifer, « The State of the Humanitarian System », *ALNAP*, 358 p, 2022. <https://sohs.alnap.org/>

¹¹ Le nombre de personnes employées par les organisations humanitaires dans leurs opérations continue d'augmenter fortement pour atteindre 630 000 personnes en 2021, soit une augmentation de 11 % par rapport au précédent rapport, en raison du nombre croissant de travailleurs humanitaires nationaux, selon le rapport de l'ALNAP, « The State of the Humanitarian System », 2022. <https://sohs.alnap.org/help-library/2022-the-state-of-the-humanitarian-system-sohs-%E2%80%93-full-report-0>

¹² Voir l'article récent de Jessica Alexander sur le volume des besoins, trop important pour l'aide humanitaire. ALEXANDER Jessica (2023), « Earthquake funding gap exposes larger fault lines for emergency aid sector, the New Humanitarian », 21 March 2023 <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2023/03/21/turkiye-syria-earthquake-funding-gap-emergency-aid-sector>

détériorer, les gouvernements et les groupes armés non étatiques refusant de plus en plus souvent l'accès, et les barrières bureaucratiques se multiplient¹³.

Un secteur transformé et remis en question

Au cours de la même période, le secteur humanitaire a connu de profonds bouleversements et questionnements. En 2016, le Sommet humanitaire mondial d'Istanbul et le « Grand Bargain » qui en résulta ont appelé à des réponses « aussi locales que possible, aussi internationales que nécessaire ». L'importance d'une réponse locale était d'ailleurs déjà soulignée de longue date par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment dans son Code de conduite de la réponse aux catastrophes¹⁴. Le « système humanitaire » international s'est alors engagé à investir davantage dans la capacité des organisations locales à travailler en complément de leurs homologues internationales. Par ailleurs, de nombreuses organisations humanitaires ont dû affronter des controverses internes, ou bien des scandales publics, liés à des accusations de racisme, de violences sexuelles, voire de pratiques néocoloniales posant la question des rapports de pouvoir, notamment dans la continuité du phénomène *#MeToo* en 2018 et du mouvement *Black Lives Matter* au courant de l'été 2020¹⁵. Ainsi, parvenir à une réponse plus « locale » et décentralisée aux besoins humanitaires est apparu dans l'agenda politique comme une réponse possible aux problèmes auxquels se heurte l'humanitaire international, et à la nécessité de le réformer sous peine de réduire les acteurs locaux à des sous-contractants plutôt que des partenaires¹⁶.

Ce mouvement de « localisation de l'aide » est généralement défini comme un processus inclusif des différentes parties prenantes du système humanitaire (États, bailleurs de fonds, organismes des Nations Unies, ONG et organisations locales) qui vise à ramener les acteurs locaux (autorités locales et société civile) au centre du système humanitaire. En plus de permettre une réponse humanitaire plus efficace et ancrée sur l'émancipation des pouvoirs locaux, l'objectif à long terme de la localisation est de renforcer la résilience des communautés touchées par la crise en établissant des liens avec les activités de développement¹⁷.

¹³ Le Mali a par exemple récemment interdit les activités sur financements français, puis expulsé une ONG internationale, Voy. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221217-l-ong-suisse-appel-de-gen%C3%A8ve-est-interdite-au-mali> ; En Afghanistan, le régime Taliban a adopté plusieurs mesures visant à interdire l'emploi des femmes par les organisations humanitaires.

¹⁴ FICR, « Code de conduite pour le Mouvement et des ONG lors de la réponse aux catastrophes », Engagement 6 : « Nous nous efforcerons de fonder la réponse aux catastrophes sur les capacités locales », 1994.

¹⁵ AUDET François, « La localisation de l'aide humanitaire : un chantier de recherche en pleine émergence », *Revue canadienne d'études du développement*, 43(4), 2022. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/02255189.2022.2140128>

¹⁶ À titre d'exemple, certains acteurs comme le réseau NEAR (Network for Empowered Aid Response, <https://www.near.ngo/>), un mouvement d'organisations de la société civile locales et nationales du Sud, œuvrent à autonomiser les ONG locales et nationales des pays du Sud pour qu'elles jouent un rôle positif et actif dans le système d'aide mondial.

¹⁷ La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a participé activement au Groupe de travail n° 2 mis en place dans le cadre du « Grand bargain », dont l'objectif est de trouver des moyens d'« apporter davantage de soutien aux intervenants locaux et nationaux et de renforcer les mécanismes de financement dont ils disposent ». <https://glocalisation.ifrc.org/grand-bargain-localisation-workstream/>

Depuis 2016, le Grand Bargain a été repensé et a évolué pour devenir le Grand Bargain 2.0¹⁸. Alors qu'il entrait dans sa cinquième année en 2021, ses signataires ont reformulé l'objectif global du processus pour atteindre de meilleurs résultats. Celui-ci a notamment débouché sur la création de Groupes de références nationaux, pilotés par des acteurs locaux et nationaux. Le but est de supprimer les obstacles à un financement de qualité, et d'apporter un soutien accru au rôle moteur des intervenants locaux, à leurs réalisations et à leurs capacités, ainsi qu'à la participation des communautés touchées aux actions menées pour répondre aux besoins humanitaires¹⁹.

Toutefois, force est de constater que cet engagement peine à se réaliser dans les faits, malgré de nombreuses promesses, dont celle qui engageait les donateurs et organisations d'aide à fournir 25% du financement humanitaire mondial aux intervenants locaux et nationaux d'ici 2020²⁰. Alors que la pandémie de covid-19 aurait pu renverser la tendance²¹, le secteur humanitaire reste largement concentré. Au niveau financier, en 2021, un petit nombre de gouvernements donateurs a fourni la majeure partie de l'aide humanitaire internationale²². La plupart des financements de ces bailleurs de fonds (54 % en 2016) sont allés à des agences multilatérales, et la plus grande partie de cet argent a ensuite été transférée sous forme de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG), avec une concentration sur les grandes ONG internationales²³. À l'autre extrémité de l'échelle, les ONG nationales et locales ont reçu beaucoup moins de fonds directement. Après une augmentation en 2020, le financement direct a diminué de près de deux tiers, pour atteindre le volume (302 millions de USD) et la proportion (1,2 %) de l'aide humanitaire internationale totale la plus basse des cinq dernières années²⁴.

Un bouleversement accru par une baisse inédite et soudaine des financements internationaux

En janvier 2025, le décret suspendant l'aide étrangère américaine pour 90 jours combiné à l'annonce de baisse de l'aide publique au développement par plusieurs

¹⁸ IASC (interagencystandingcommittee.org), « The Grand Bargain 2.0 Structure » <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/grand-bargain-20-structure>

¹⁹ Guidance Note on National Reference Groups [ARA, EN, ES, FR, Indonesian] | IASC (interagencystandingcommittee.org) <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/guidance-note-national-reference-groups>

²⁰ COMMISSION EUROPEENNE. EU/DG ECHO, « Guidance note - Promoting Equitable Partnerships with Local Responders in Humanitarian Settings », 2023. <https://interagencystandingcommittee.org/eudg-echo-guidance-note-promoting-equitable-partnerships-local-responders-humanitarian-settings>.

²¹ TROIT Virginie, « Entre local et global, les organisations humanitaires face aux crises sanitaires mondiales », *L'Économie politique*, N°87, pages 80 à 90, 2020/3.

²² Les 20 principaux donateurs en 2021 ont fourni la quasi-totalité de l'aide humanitaire internationale publique, représentant 97 % de toutes les allocations, et les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont été les trois principaux donateurs chaque année au cours de la dernière décennie, ces trois donateurs représentant à eux seuls 59 % de l'aide humanitaire internationale publique. Development initiatives, *The Global Humanitarian Assistance Report 2022*, 129 p, 2022.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

grands donateurs européens²⁵ a mis le secteur humanitaire dans un état de choc²⁶. Ces annonces ont des effets immédiats et multiples sur de nombreux programmes humanitaires en cours et à venir²⁷ ainsi que sur les organisations elles-mêmes, qu'elles soient locales ou internationales ((interruption de services, licenciements, risques existentiels)²⁸. Elles suscitent une forte réaction des ONG et de la communauté internationale²⁹ qui alertent sur les risques pour les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.³⁰

Objectifs de l'appel

Ce contexte inédit montre que la période de transition humanitaire, définie comme un changement de paradigme entre le système humanitaire traditionnel construit au 20^e s. et la mise en place d'un nouveau paradigme³¹, s'accélère et que l'année 2025 marquera certainement un tournant pour l'aide internationale, ne serait-ce que par l'ampleur inégalée de la baisse des financements au 21^e siècle.

Fidèle à la thématique structurante de ce programme dédiée à l'analyse des transformations de l'action humanitaire, l'édition 2025 de « Transition humanitaire » invite à documenter des phénomènes sociaux, des dynamiques institutionnelles, des pratiques et innovations opérationnelles, à la croisée des recommandations du Sommet humanitaire mondial et d'un contexte particulièrement alarmant. Il privilégie le regard sur les acteurs humanitaires locaux, leurs relations avec le système humanitaire international et les populations accompagnées.

Dans une démarche qualitative ou mixte, les propositions peuvent, par exemple, traiter de mécanismes de résilience, d'initiatives méconnues, d'angles morts ou de nouvelles dynamiques, qui peuvent passer inaperçus dans une vision générale de l'aide mais dont l'étude est essentielle pour mieux comprendre les enjeux du rôle de ces acteurs locaux, nationaux et régionaux et pour repenser plus globalement un système humanitaire sous tension.

Enfin, comme dans de nombreux secteurs qui traversent des périodes de mutations extrêmes, l'approche éthique peut devenir un guide pour l'action, ainsi qu'un objet d'étude pour les chercheurs. C'est pourquoi un éclairage sur la dimension éthique et les modalités de son application sur le terrain est vivement souhaité. La question des savoirs et connaissances peut également être abordée.

²⁵ « Aide au développement : le grand repli européen », *Le Monde*, 14 novembre 2024

²⁶ <https://www.forbes.com/sites/globalcitizen/2025/02/25/foreign-aid-is-shrinking-what-happens-next/> + voir coordination Sud et ICVA

²⁷ Emma Farge, Maggie Fick, Poppy Mcpherson, Humeyra Pamuk, Jennifer Rigby, « Trump's aid freeze sparks mayhem around the world », Reuters, February 8, 2025.

²⁸ ICVA « The Impacts of the US Funding Suspension », 18 February 2025 <https://www.fondation-croix-rouge.fr/recherches-soutenues/solidarites-citoyennes-dans-les-campements-dexiles/>

²⁹ MSF « Le gel de l'aide étrangère des États-Unis entraînera une catastrophe humanitaire », 12 février 2025 <https://www.msf.fr/actualites/le-gel-de-l-aide-etrangere-des-etats-unis-entraînera-une-catastrophe-humanitaire>

³⁰ ICVA « The Impacts of the US Funding Suspension ». *Op. Cit.*

³¹ MATTEI Jean-François, TROIT Virginie, « La transition humanitaire », *Med Sci* (Paris), Volume 32, Number 2, Février 2016. <https://doi.org/10.1051/medsci/20163202016>

Zone géographique de recherche

Ces thèmes pourront être abordés empiriquement dans **quatre territoires prioritaires** : la France hexagonale, les territoires ultramarins et territoires étrangers de proximité dans les 3 Océans, l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Ces territoires prioritaires ne sont toutefois pas exclusifs. Le soutien de la Fondation peut s'étendre à toute zone géographique, si les projets de recherche réunissent, entre autres, les conditions de sécurité et de faisabilité exigées.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ en prenant soin de vérifier au préalable les recommandations du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français.

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **1^{er} juin 2025**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 27 avril 2025 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature/s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **1^{er} juin 2025** ;

2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 17 mars 2025 au 27 avril 2025 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et de l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, une proposition de sélection est soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **21 juin 2025**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au lauréat :
 - une **bourse de recherche de 19 800 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*

- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 4 800 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un événement qui constitue un cas de force majeure ou un événement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des événements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendront dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise

financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

17 mars 2025	Lancement de l'appel à candidatures
27 avril 2025	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Mai-Juin 2025	Evaluation des candidatures
20 juin 2025	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
21 juin 2025	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet-Août 2025	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2025	Début de la recherche
1 ^{er} décembre 2026	Fin de la recherche et réception des livrables finaux

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr